

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0066465.2024.011			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SAS KALINER Adresse Rue Denis Papin 56600 Lanester Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 05 novembre 2024 03:45:38 +01 (Europe/Brus ls) Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 29/10/2024 au 31/03/2026		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Chocolat et pâte à tartiner: Pâte à Tartiner chocolat Croustillante	Biologique
	Chocolat et pâte à tartiner: Pâte à tartiner chocolat classique	Biologique
	Chocolat et pâte à tartiner: Pâte à tartiner classique	Biologique
	Chocolat et pâte à tartiner: Pâte à tartiner croustillante	Biologique
	Chocolat et pâte à tartiner: Pépites de chocolat noir	Biologique
	Chocolat et pâte à tartiner: Rocher croustillant enrobé chocolat doux aux éclats de caramel	Biologique
	Chocolat et pâte à tartiner: Rocher croustillant enrobé chocolat doux et sarrasin soufflé	Biologique
	Chocolat et pâte à tartiner: Rocher croustillant enrobé chocolat noir et sarrasin soufflé	Biologique
	Chocolat et pâte à tartiner: Rocher enrobé chocolat doux aux éclats de sarrasin caramélisé	Biologique
	Chocolat et pâte à tartiner: Rocher enrobé chocolat noir aux éclats de sarrasin caramélisé	Biologique
	Chocolat et pâte à tartiner: Rocher enrobé chocolat noir et noix de coco torréfiée	Biologique
	Chocolat et pâte à tartiner: Tablette chocolat Fourrée Classique	Biologique
	Chocolat et pâte à tartiner: Tablette chocolat fourrée croustillante	Biologique
Chocolat et pâte à tartiner: Truffes fantaisie à la poudre de vanille bourbon	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	
II.9 Autres informations		
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.		